



Force Ouvrière s'alarme de l'objectif ministériel de mutualisation des OPCO

La Ministre chargée du Travail et de l'Emploi a chargé l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) d'une mission de contrôle de l'organisation, des frais de gestion, de la fonction numérique et de la politique de contrôle des opérateurs de compétences (OPCO).

Cette lettre de mission ministérielle invite les Inspecteurs de l'Igas à porter une attention très particulière à l'organisation et aux frais de gestion des OPCO. Il leur est demandé d'établir des conclusions propres à chaque opérateur, de les comparer entre eux et de préconiser des pistes d'économies voire de mutualisations possibles de certaines fonctions, notamment l'instruction et le suivi des dossiers de formations.



FO s'inquiète de cette lettre de mission qui laisse présager à terme une mutualisation et donc d'une réduction du nombre d'OPCO. Pour FO cette mission pourrait conduire à remettre en cause les OPCO et leur gestion paritaire.

FO souligne que cette lettre de mission ministérielle est parue avant la publication des rapports de la Cour des comptes, dont les conclusions sont moins négatives que la présentation qui a pu en être faite, et les quelques rappels à la loi ne portent que sur des points légers.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

 mbeaugas@force-ouvriere.fr
 01.40.52.84.07

Paris, le 04 mars 2025